



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 5 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué/e en première séance ordinaire du Conseil communal,

**le mardi 4 octobre 2011, à 20h00**  
**au foyer de la salle polyvalente**

## Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation des membres élus, non-présents à la séance du 14 juin 2011.
3. Arrêté d'imposition 2012
  - 3.1. *Préavis municipal no 08/2011*
  - 3.2. *Rapport de la commission de gestion*
4. Plafond d'endettement
  - 4.1. *Préavis municipal no 09/2011*
  - 4.2. *Rapport de la commission de gestion*
5. Autorisation générale de plaider
  - 5.1. *Préavis municipal no 10/2011*
6. Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles
  - 6.1. *Préavis municipal no 11/2011*
  - 6.2. *Rapport de la commission de gestion*
7. Aliénation du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou réseau souterrain
  - 7.1. *Préavis municipal no 12/2011*
8. Rémunération et indemnités des membres du Conseil communal et de la Municipalité
  - 8.1. *Préavis municipal no 13/2011*
  - 8.2. *Rapport de la commission de gestion*
9. Divers et propositions individuelles.

**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

*Les préavis et rapports y relatifs vous parviendront en temps utile.*



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

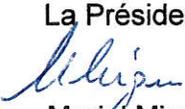
## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

*Présidence* : Muriel Mignot

*Membres présents* : 42

Dans sa séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

- d'approuver le taux d'imposition 2012, selon le préavis n° 08/2011.

Bureau du Conseil communal  
La Présidente La Secrétaire  
   
Muriel Mignot Céline Burkhart



Saint-George, le 5 octobre 2011



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

*Présidence* : Muriel Mignot

*Membres présents* : 42

Dans sa séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

- d'accepter que le plafond maximum d'endettement pour la législature 2011 – 2016 soit fixé à fr. 10'450'000.—, selon le préavis n° 09/2011;
- d'accepter que le plafond maximum de cautionnement pour la législature 2011 – 2016 soit fixé à fr. 300'000.—, selon le préavis n° 09/2011.

Bureau du Conseil communal  
La Présidente La Secrétaire  
*Muriel Mignot* *Céline Burkhart*  
Muriel Mignot Céline Burkhart



Saint-George, le 5 octobre 2011



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

*Présidence* : Muriel Mignot

*Membres présents* : 42

Dans sa séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, selon le préavis n° 10/2011.

**Bureau du Conseil communal**  
La Présidente La Secrétaire  
*Muriel Mignot* *Celine Burkhart*  
Muriel Mignot Celine Burkhart



Saint-George, le 5 octobre 2011



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

*Présidence* : Muriel Mignot

*Membres présents* : 42

Dans sa séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

- d'accorder à la municipalité une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles dans une limite de fr. 50'000.— non budgétés par cas, selon le préavis n° 11/2011.

Bureau du Conseil communal

La Présidente

Muriel Mignot



La Secrétaire

Céline Burkhart

Saint-George, le 5 octobre 2011



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

*Présidence* : Muriel Mignot

*Membres présents* : 42

Dans sa séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

- d'accorder à la municipalité la possibilité et la compétence pour l'inscription au registre foncier de servitudes de passage sur le patrimoine communal, selon le préavis n° 12/2011.

Bureau du Conseil communal  
La Présidente  Muriel Mignot  
La Secrétaire  Céline Burkhart



Saint-George, le 5 octobre 2011



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

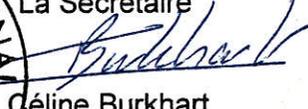
## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

*Présidence* : Muriel Mignot

*Membres présents* : 42

Dans sa séance ordinaire du mardi 4 octobre 2011, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

- d'amender le préavis n° 13/2011 relatif à la rémunération et indemnités des membres du Conseil communal et de la Municipalité comme suit :
  - suppression des jetons de présence de fr. 10.— pour les conseillers(ères) communaux(ales) par séance ordinaire ou extraordinaire,
  - d'ajouter un alinéa concernant la rémunération des membres de la Municipalité «La Municipalité est rémunérée également par un salaire horaire pour les vacations.»;
- d'accepter les montants des indemnités pour les membres du Conseil et les membres de la municipalité, selon le préavis n° 13/2011 tel qu'amendé.

Bureau du Conseil communal  
La Présidente La Secrétaire  
 Muriel Mignot  Céline Burkhardt



Saint-George, le 5 octobre 2011